

---

**239ème séance plénière**

PC Journal No 239, point 3 de l'ordre du jour

**DECISION No 310**

Le Conseil permanent,

Agissant conformément aux dispositions du paragraphe 6 de la partie II de la Décision No 282, dans lequel il a décidé que le budget pour les tâches de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine au cours de l'exercice de 1999 ferait l'objet d'un nouvel examen au cas où les élections municipales n'auraient pas lieu en 1999,

- Décide d'approuver pour les tâches de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine le budget révisé d'un montant total de 32 718 846 EUR, comme convenu et présenté à l'Annexe.

Tâches en Bosnie-Herzégovine - 1999\*

	EUR
Bureau central	9 173 197
Démocratisation et médias	3 140 775
Droits de l'homme	960 724
Stabilisation régionale	885 532
Commission électorale provisoire	146 422
Sous-Commission des recours	262 605
Elections	8 682 930
Centres régionaux	7 912 777
Médiateurs de la Fédération	1 146 529
Médiateurs de la Republika Srpska	288 270
Renforcement de la sécurité	119 085
<b>Total</b>	<b>32 718 846</b>

---

\* Non compris le renforcement du Secrétariat et la maîtrise des armements